

PETR PAYS TOLOSAN
Procès-verbal du Conseil Syndical du 20 mars 2018
19h00 Salle Jacques Brel – MONTASTRUC LA CONSEILLERE

Votants :

CCSGCC : Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC, Serge BAGUR,

CCCB : Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Diane ESQUERRE,

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Jean-Louis BOURGEOIS, Brigitte GALY, Véronique MILLET,

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Gilbert COMBIER, Sylvain PINEAU,

CCVA : Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir: Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation: 12/03/2018

Membres présents : 26
Pouvoirs : 1

PREAMBULE

Le Président remercie la commune de Montastruc la Conseillère d'accueillir le Conseil Syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Il convient de nommer, à chaque début séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance.

Madame Véronique Millet est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Syndical n°13 – 6 mars 2018

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 6 mars 2018, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Budget Primitif 2018

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire lors du Conseil Syndical en date du 6 mars 2018. Les remarques faites durant ce débat ont été prises en compte, pour présenter ce jour un budget primitif 2018 le plus sincère et précis possible, conformément à la nomenclature M14 du CGCT, document budgétaire joint en annexe à la convocation.

Le Budget Primitif 2018 proposé est calculé au plus juste, avec **la reconduction** de la participation des EPCI membres **à l'identique de 2017**, à savoir **un euro (1.00 €) par habitant**.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant total de 359 516.05 euros, soit :

☒ **Section de fonctionnement : 352 481.00 euros**

☒ **Section d'investissement : 7 035.05 euros**

Section de fonctionnement :

Le Président présente les dépenses de fonctionnement qui sont composées par les charges à caractère général pour un montant de **177 750.00 euros**, les frais de personnel pour un montant de **150 000.00 euros**, les dépenses imprévues pour **1 416.00 euros**, un virement à

la section d'investissement d'un montant de **3 831.00 euros**, des charges de gestion pour **17 200.00 euros** et une dotation aux amortissements de **2 284.00 euros**.

Roland Clemençon, Vice-Président, présente les recettes de fonctionnement qui comprennent l'affectation de l'excédent de résultat 2017 pour un montant de **17 267.20 euros**, une atténuation de charges de **4 331.00 euros** (remboursement URSSAF), le montant de la participation des EPCI pour un montant de **113 512.00 euros**, calculée sur la base de **1.00 euros par habitant**, les aides et subventions pour un montant total de **217 370.80 euros** (aides de l'Europe pour 84 170.00 euros, de l'Etat pour 32 400.80 euros, de la Région pour 75 800.00, du Département à hauteur de 25 000 euros) soit un montant total de 330 882.80 euros

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de voter les budgets par chapitre et présente la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	29 266,00	0,00	177 750,00		177 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	132 300,00	0,00	150 000,00		150 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 580,00	0,00	17 200,00		17 200,00
Total des dépenses de gestion courante		183 146,00	0,00	344 950,00		344 950,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			1 416,00		1 416,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		183 146,00	0,00	346 366,00		346 366,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 500,00		3 831,00		3 831,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			2 284,00		2 284,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 500,00		6 115,00		6 115,00
TOTAL		184 646,00	0,00	352 481,00		352 481,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	352 481,00
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	4 331,00		4 331,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	176 536,16	0,00	330 882,80		330 882,80
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		176 536,16	0,00	335 213,80		335 213,80
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		176 536,16	0,00	335 213,80		335 213,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		176 536,16	0,00	335 213,80		335 213,80

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 267,20
---	---	------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	352 481,00
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 115,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont composées du report du déficit d'investissement 2017 pour **920.05 euros**, les immobilisations incorporelles pour **1 200.00 euros** et les immobilisations corporelles, pour **4 915.00 euros**.

Les recettes de la section d'investissement sont composées d'un virement de la section de fonctionnement et l'affectation partielle du résultat pour **4 751.05 euros** et les amortissements pour **2 284.00 euros**.

Thierry Savigny, premier Vice-Président, présente la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	1 200,00		1 200,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	4 915,00		4 915,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		1 500,00	0,00	6 115,00		6 115,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par.		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 500,00	0,00	6 115,00		6 115,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		1 500,00	0,00	6 115,00		6 115,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						920,05
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						7 035,05

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	9 496,41	0,00	920,05		920,05
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par.		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		9 496,41	0,00	920,05		920,05
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 496,41	0,00	920,05		920,05
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 500,00		3 831,00		3 831,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			2 284,00		2 284,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 500,00		6 115,00		6 115,00
TOTAL		10 996,41	0,00	7 035,05		7 035,05
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						7 035,05

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 115,00
--	-----------------

Le Président demande au Conseil Syndical d'examiner et de se prononcer sur le Budget Primitif 2018.

Nicolas Anjard tient à remercier la commune de Rouffiac Tolosan pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux accueillant le PETR, ce qui permet à la structure de fonctionner à moindre coût. Joël Camart rappelle que cet accueil, même s'il n'est pas central sur le territoire du Pays Tolosan, est fonctionnel.

Jean-Luc Lacombe indique qu'il se prononce contre ce budget dans la mesure où il n'est pas favorable aux actions envisagées, notamment JobiJoba.

Le Budget Primitif 2018 est adopté à la majorité

FINANCES

4. Délibération : Demande d'aide financière au dispositif Leader pour l'action « JOBIJOBA »

Daniel Dupuy rappelle que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention aux fonds Européen FEADER au titre du dispositif LEADER pour l'action « Jobijoba » pour l'année 2018. Cette demande portera sur les dépenses du projet nécessaires à son bon fonctionnement. Ce projet est éligible au dispositif LEADER -AXE 1 action N°1A mesure 1.3 : Soutenir les projets de mutualisation de services au public.

L'aide au fonctionnement de cette mesure est plafonnée à 20 000.00 euros et peut être reconduite sur deux années supplémentaires. L'autofinancement prévisionnel est de 14 049.54 euros.

Il propose de demander une aide au taux le plus haut au titre du dispositif LEADER pour l'année 2018.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION JOBIJOBA		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	27 018,36 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	12 968,81 €	48%
Autofinancement prévisionnel	14 049,54 €	52%
TOTAL DES FINANCEMENTS	12 968,81 €	48%

Daniel Dupuy propose au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Déposer une demande d'aide au dispositif LEADER pour l'année 2018 au taux le plus haut
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Jean-Luc Lacombe rappelle que la Communauté de Communes des Hauts Tolosans résilie le contrat qu'ils ont avec Jobijoba, il demande à Daniel Dupuy si, comme évoqué lors du dernier Conseil Syndical, il a pu avoir plus de précision sur les raisons de cette résiliation. Daniel Dupuy n'a pas eu encore de retour d'informations.

Le Président explicite le rôle du chargé de mission dans cette action, et la gratuité pour les EPCI.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération : Demande d'aide financière à la Région Occitanie pour l'action « Territoire Numérique et Connecté »

Le président demande à Guy Navlet, Vice-président en charge de ce dossier de présenter les points suivants. Une nouvelle contractualisation va être menée par la Région Occitanie, avec les modalités de soutien et critères d'éligibilité de ses interventions.

Guy Navlet indique qu'un Contrat Régional Territorial couvrira la période 2018-2021 et sera conclu avec le PETR Pays Tolosan avant la fin du premier semestre 2018. Il convient de déposer une demande de subvention pour l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté auprès de la région Occitanie au titre de la nouvelle Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation.

Il propose au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Déposer une demande d'aide au taux le plus haut pour l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté,
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération : Demande d'aide financière à l'Etat pour l'action « Territoire Numérique et Connecté »

Guy Navlet rappelle que le PETR Pays Tolosan peut solliciter une aide de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité pour l'année 2018.

Il rappelle que cette expérimentation est inscrite dans le dispositif LEADER. Le projet de territoire connecté a eu un écho favorable auprès des services de l'Etat.

Cette demande portera sur les dépenses du projet nécessaires au développement, à la maintenance et à l'hébergement de l'application.

Les critères ainsi que les montants de cette aide n'étant pas encore connus, l'Etat nous informera, après instruction de notre dossier, des dépenses retenues pour calculer l'assiette éligible et le taux de la subvention.

Il propose au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Demander, pour l'opération « Territoire Numérique et Connecté », une aide au taux le plus haut et son inscription dans la maquette 2018 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération : Demande d'aide financière au dispositif Leader pour l'action « Territoire Numérique et Connecté »

Guy Navlet précise que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention aux fonds Européen FEADER au titre du dispositif LEADER. Il rappelle que cette expérimentation est

éligible au dispositif LEADER -AXE 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux-
action N°3A : Territoire connecté.

Cette demande portera sur les dépenses du projet nécessaires au développement, à la
maintenance et à l'hébergement de l'application.

Il précise que l'autofinancement minimal est de 19 200.00 euros pour un budget
prévisionnel de 80 000.00 euros HT soit 96 000.00 euros TTC.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET TERRITOIRE NUMERIQUE ET CONNECTE		
Total du Projet	96 000 € TTC	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention ETAT	28 800 €	30%
Subvention Région	28 800 €	30%
Subvention Europe - LEADER	19 200 €	20%
Autofinancement prévisionnel	19 200 €	20%
TOTAL DES FINANCEMENTS	96 000 €	100%

Il propose au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Demander, pour l'opération « Territoire Numérique et Connecté », une aide au taux le plus haut auprès du dispositif LEADER
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de cette opération.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

8. Questions diverses

Joël Camart fait un point sur l'Espace Info Energie. Il indique que les communes de Bouloc, Montastruc la Conseillère et Montberon sont candidates pour une animation thermographie. Il informe l'assemblée de la distribution de tracts dans des communes qui peuvent être concernées par le PIG « lutte contre l'habitat indigne » dans des

quartiers indiqués par les maires rencontrés, notamment sur les communes de Verfeil et Montastruc la Conseillère, et prochainement sur Bessières. Cette action permet également de faire circuler l'information sur les permanences de l'EIE.

Il rappelle que la Région Occitanie veut que le Contrat Régional Territorial 2018-2021 soit signé avant la fin du premier semestre 2018. Il demande aux membres de l'assemblée de faire remonter à leurs communautés de communes et communes respectives cette information et d'informer le plus rapidement possible la DGS du PETR des opérations qu'ils envisagent durant cette période pour inscription dans ce contrat.

Michel des Rochettes souligne l'appui de la Communauté de Communes du Frontonnais au Club Reeso, le « Réseau d'Entreprises d'Eurocentre et du Sud-Ouest » est un club soucieux de l'amélioration de la fonction d'employeur. Il précise que c'est grâce aux fonds publics débloqués par la CCF que cette association peut solliciter le dispositif Leader.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.

Le Président

A handwritten signature in black ink, reading "Didier Cujives". The signature is written in a cursive style with a large initial 'D' and 'C'.

Didier CUJIVES